

Rapport d'évaluation

Évaluation de la composante
de la formation générale
des programmes d'études

du Cégep de Saint-Félicien
et du Centre d'études collégiales
de Chibougamau

Octobre 2000

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études du Cégep de Saint-Félicien et du Centre d'études collégiales de Chibougamau s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), de la mise en œuvre de la formation générale dans tous les collèges offrant des programmes conduisant à des diplômes d'études collégiales (DEC).

La démarche d'évaluation s'est effectuée en tenant compte des modalités exposées dans le Guide spécifique de la Commission¹. Le rapport d'autoévaluation du Cégep de Saint-Félicien et du Centre d'études collégiales de Chibougamau, dûment adopté par son Conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 1^{er} septembre 1998. Un comité, composé de quatre membres et dirigé par une commissaire de la CEEC, a analysé ce rapport et effectué une visite au Collège. Cette visite n'a eu lieu que les 29 et 30 mars 2000² en raison des difficultés liées à la négociation des conditions de travail dans les collèges. À cette occasion, le comité a pu rencontrer la direction du Collège, le comité d'autoévaluation, des professeurs³ de la formation générale, les présidents des comités de programmes de DEC ainsi que des étudiants des secteurs technique et préuniversitaire. Il a aussi, au moyen d'une vidéoconférence, discuté avec des professeurs et des élèves du Centre d'études collégiales de Chibougamau.

Le présent rapport expose les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission au terme de ses travaux. Après une brève description de l'établissement et de la formation générale qui y est offerte, le document présente les observations de la Commission au regard de la démarche d'autoévaluation et des aspects retenus pour la présente évaluation : la cohérence, l'adaptation des méthodes pédagogiques, les exigences propres aux activités d'apprentissage, l'évaluation des apprentissages, les épreuves synthèses de programmes, les ressources, la gestion et les résultats. La Commission formule au besoin des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de la mise en œuvre de la formation générale.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – La composante de la formation générale des programmes d'études*, Québec, mai 1997, 45 p.
 2. Présidé par la commissaire, M^{me} Louise Chené, le comité visiteur était composé de M^{me} Margaret Chell, professeure d'anglais langue seconde au Collège Ahuntsic, de M. Bruno Dubois, conseiller pédagogique au Centre de formation en métiers d'art du Collège de Limoilou, de M. Maurice Lorent, conseiller pédagogique au Cégep Beauce-Appalaches et M. Claude E. Rochette, professeur en linguistique (retraité). Le comité était assisté d'une agente de recherche de la Commission, Lili Losier, qui agissait à titre de secrétaire.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et de la formation générale

Le Cégep de Saint-Félicien offrait, au moment de l'autoévaluation, dix programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales⁴, se répartissant également entre les secteurs préuniversitaire et technique. Trois programmes⁵, dont deux de la formation préuniversitaire, étaient offerts par son Centre d'études collégiales de Chibougamau. À l'automne 1996, l'effectif étudiant du Cégep comptait 1232 élèves et 55 % d'entre eux étaient inscrits aux programmes d'études préuniversitaires. Le Centre d'études collégiales accueillait à la même période 141 élèves, inscrits pour près de 70 % de ceux-ci au secteur préuniversitaire. La plupart des élèves ont suivi au moins un cours de la formation générale en 1996-1997.

Au cours de cette période, trente-sept professeurs ont donné les cours de la formation générale commune et propre, dont vingt-huit au Cégep. Ces derniers sont répartis dans quatre départements distincts selon la discipline enseignée. Les enseignants du Centre d'études sont regroupés dans un département de la formation générale. Le tableau suivant présente, pour chaque établissement, le nombre de professeurs par discipline.

Discipline	Cégep	Centre d'études
• Langue d'enseignement et littérature	11	3
• Philosophie	7	3
• Langue seconde	5	2
• Éducation physique	5	1
Total	28	9

Au Cégep, la formation générale complémentaire se donne dans les cinq domaines prévus au *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC). Au moment de l'autoévaluation, le Centre d'études offrait des cours dans quatre domaines. Le domaine des langues modernes était absent, mais cette situation a été corrigée à l'automne 1998.

-
4. Programmes préuniversitaires : Sciences de la nature (200.01), Sciences humaines : individu et société (300.01), Sciences humaines : économie et gestion (300.04), Arts et lettres (500.05), Sciences, lettres et arts (700.01). Programmes techniques : Techniques du milieu naturel (147.01), Soins infirmiers (180.01), Techniques administratives (410.12), Tourisme (414.01), Informatique (420.01).
 5. Il s'agit des programmes de Sciences de la nature (200.01), Sciences humaines : individu et société (300.01) et Techniques administratives (410.12).

Pour les cours de français et de philosophie de la formation générale propre, le Cégep et le Centre d'études ont constitué trois regroupements de programmes d'études⁶ : *environnement et santé*; *culture et société*; *affaire et information*. Pour la formation propre en anglais, c'est par leur appartenance à un secteur de formation (préuniversitaire et technique) et d'après leur degré de maîtrise de la langue seconde que sont regroupés les élèves. En 1996-1997, six groupes ont été formés au Cégep et trois au Centre d'études⁷.

6. *Environnement et santé* : Techniques du milieu naturel – 147.01, Soins infirmiers – 180.01 et Sciences de la nature – 200.01 (Cégep); le programme de Sciences de la nature – 200.01 (Centre d'études); *culture et société* : les programmes de Sciences humaines – 300.01 et 300.04, Arts et lettres – 500.05, Tourisme – 414.01 et Sciences, lettres et arts – 700.01 (Cégep); Sciences humaines – 300.01 (Centre d'études); *affaire et information* : Techniques administratives – 410.12 et informatique – 420.01 (Cégep); Techniques administratives – 410.12 (Centre d'études).

7. Au Cégep : ensemble transitoire, ensemble 1 et ensemble 2 : 2 groupes (préuniversitaire et technique) par ensemble. Au Centre d'études : ensemble transitoire : 2 groupes (préuniversitaire et technique) et ensemble 1 pour le préuniversitaire.

La démarche institutionnelle d'évaluation

La démarche d'autoévaluation du Collège a été caractérisée par une participation limitée des professeurs. Dès le début, ces derniers n'ont pas adhéré à la démarche et, par la suite, ils ne se sont pas appropriés les résultats de l'évaluation. En septembre 1997, avant d'entreprendre les travaux, les départements de la formation générale ont assujéti leur participation au respect par la Direction des études des cinq dispositions suivantes : «ne pas faire d'évaluation explicite ou implicite d'enseignantes et d'enseignants; le rapport sera rédigé par un professionnel...; présenter un rapport qui se limite aux éléments essentiels demandés par la [CEEC]; les départements...devraient avoir un droit de regard sur le questionnaire retenu pour recueillir l'opinion des élèves; un maximum de trois rencontres interdépartementales à la session d'automne»⁸.

La Commission a appris que les professeurs remettaient en question la pertinence de procéder à cette opération et ce, dès mai 1997. Les raisons évoquées avaient trait à la révision prochaine des devis ministériels et à la surcharge de travail. Des mouvements de boycott locaux sur divers aspects, telle l'approche programme, étaient aussi présents.

Un comité d'élaboration et de rédaction, composé d'un adjoint au directeur des études, de deux conseillers pédagogiques (l'un du Cégep et l'autre du Centre d'études) et d'une professeure de français du Centre d'études (pour la session d'automne seulement), relevait du directeur des études du Cégep et du directeur du Centre d'études collégiales. Pour exécuter son mandat, le comité s'en est tenu à la consultation de documents. Il a constitué l'échantillon des plans de cours en retenant tous ceux qui étaient offerts par un seul professeur ainsi que ceux communs à plusieurs d'entre eux. Au total, trente plans de cours du Cégep et vingt autres du Centre d'études ont été examinés.

Le questionnaire destiné aux élèves s'inspire de celui proposé par la Commission. L'outil a fait l'objet de contestations. Le Département de français, arts et lettres exigeait que ce questionnaire soit soumis au comité local de la Politique de gestion des ressources humaines; demande qui a été refusée par la Direction des études. Compte tenu de cette situation, le Département a limité la transmission de renseignements requis pour l'autoévaluation et il n'a pas distribué le questionnaire aux élèves inscrits au programme *Arts et lettres*. En effet, le comité avait demandé aux départements de la formation spécifique de remettre le questionnaire aux élèves en voie de terminer leurs études. En excluant les 33 étudiants inscrits à ce programme, 50 % des 367 élèves du Cégep ont répondu au questionnaire. Pour

8. CÉGEP DE SAINT-FÉLICIEN, *Rapport d'auto-évaluation, la composante de la formation générale des programmes d'études*, mai 1998, préambule.

le Centre d'études, le taux de réponse est d'environ 90 %, soit 62 étudiants. Par la suite, la qualité des réponses obtenues à ce questionnaire a été remise en question par le Département de philosophie, comme en font foi certaines remarques inscrites au rapport.

Le questionnaire destiné aux enseignants, construit par le comité d'élaboration et de rédaction, portait sur les activités de perfectionnement, les ressources matérielles, documentaires et didactiques ainsi que les stratégies mises en place pour l'implantation du renouveau. Le comité a requis des réponses départementales. La Commission note cependant que les professeurs du Centre d'études ont été consultés sur les méthodes pédagogiques et les exigences au cours du processus.

Le comité d'élaboration et de rédaction a remis son rapport au directeur des études et au directeur du Centre d'études collégiales en mars 1998. Ces derniers l'ont acheminé aux départements visés afin qu'ils puissent leur transmettre un avis. Les commentaires ont notamment porté sur la clarification d'éléments du texte et sur le traitement fait par le comité dans l'appréciation de critères d'évaluation utilisés. Par la suite, le rapport a été soumis à la Commission des études et il a fait l'objet, comme le démontre le préambule, de nombreuses discussions.

Lors de la visite, la Commission a noté que tous les acteurs ne concouraient pas au même but. La participation limitée des professeurs au processus d'évaluation démontre des divergences de vues quant aux enjeux, à l'impact et aux retombées d'une telle démarche. De même, la direction aurait pu échanger davantage pour convenir de modalités plus favorables à une véritable autoévaluation.

La Commission est d'avis que le Collège a raté l'occasion de mener un véritable exercice d'évaluation de la mise en œuvre de la formation générale, se privant ainsi de l'opportunité de tenir une réflexion sur les points forts et les aspects à améliorer, lesquels auraient pu être pris en compte pour l'implantation des devis ministériels révisés. Le rapport décrit les différents aspects évalués à partir de la perception du comité. Il se dégage peu de validation et d'analyse. Les actions envisagées ne découlent pas toujours de la situation décrite ou, encore, poursuivent des activités régulières du Collège. La démarche est déficiente sur le plan de la participation et de l'appropriation des enjeux de cette opération par les principaux acteurs que sont les professeurs.

Compte tenu que le contexte a changé depuis l'autoévaluation et que les motifs justifiant la position des départements n'ont plus leur raison d'être (la levée des boycotts, l'implantation des nouveaux devis) et considérant les lacunes concernant la démarche d'autoévaluation menée par le Collège ainsi que les résultats de la présente évaluation,

la Commission recommande au Collège d'associer les personnels concernés à la définition, à la réalisation et à l'évaluation d'un plan d'action institutionnel portant sur les suites à donner à la présente évaluation de la composante de la formation générale.

Évaluation de la formation générale

Pour chacun des éléments de la formation générale qui font l'objet de l'évaluation, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles d'améliorer la mise en œuvre de la formation.

La mise en œuvre des moyens pédagogiques

La mise en œuvre des moyens pédagogiques est évaluée sous les aspects suivants : la cohérence de la formation, les méthodes pédagogiques, les exigences propres aux activités d'apprentissage, l'évaluation des apprentissages et l'épreuve synthèse de programme.

La cohérence de la formation

Le Cégep a adopté, en 1989, un plan de développement précisant les orientations qu'il désire poursuivre au regard de l'arrimage secondaire-collégial, de la démarche d'apprentissage de l'élève, des programmes de formation, des stratégies d'enseignement et des besoins de la communauté. Le Centre d'études s'est doté, au cours de la période de référence, d'un plan de développement. Il a entrepris depuis d'élaborer un projet éducatif. Le rapport indique que ces orientations n'ont pas été considérées pour le choix des activités d'apprentissage en formation générale propre et complémentaire. Les départements ont défini ces activités en se référant surtout aux objectifs et aux standards des devis ministériels.

Dans le cadre d'un projet d'*Adaptation aux technologies et aux programmes d'études* (ATPE), un comité interdépartemental a effectué des travaux préparatoires à la mise en œuvre de la formation générale propre en français, en philosophie et en anglais. Les réflexions ont notamment porté sur la définition de l'adaptation et sur les modalités d'application dans chaque cours. Le Collège a regroupé les programmes d'études par famille sur la base des éléments de savoirs communs. Des travaux ou des examens spécifiques au champ d'études de l'élève permettent d'atteindre l'objectif de rapprochement entre les composantes de la formation générale et de la formation spécifique. C'est généralement le moyen utilisé par les professeurs des deux établissements.

Le Collège a adopté une politique de la formation générale complémentaire énonçant notamment les principes et les modalités de gestion. Les cours de cette composante ont été redéfinis selon l'approche par objectifs et standards. Les activités d'apprentissage ont été soumises à l'approbation de la Commission des études qui a tenu compte de la pertinence,

de la cohérence et de la faisabilité. Le rapport décrit le contenu des plans de cours analysés et conclut que les activités d'apprentissage sont en lien avec les objectifs et standards. La Commission partage cet avis. Elle considère que la mise en œuvre de la formation générale propre et complémentaire est adéquate.

Les méthodes pédagogiques

À partir de l'analyse des plans de cours, le rapport du Collège présente les principales méthodes pédagogiques inscrites par discipline. Par ailleurs, les résultats du sondage auprès des élèves tracent un portrait de celles qui sont le plus fréquemment utilisées. Au Cégep, les professeurs de la formation générale ont recours habituellement à l'exposé informel ou magistral, aux exercices, aux travaux en équipe, et dans une moindre mesure en éducation physique, à la lecture. S'ajoutent à cela, l'analyse de textes en français et les débats et les discussions en philosophie. Les enseignants du Centre d'études utilisent les mêmes méthodes pédagogiques mais avec des variations dans la fréquence. Enfin, les étudiants interrogés par le Collège jugent que les méthodes pédagogiques favorisent l'atteinte des objectifs des cours, dans une proportion variant entre 84 % et 96 % pour la plupart des disciplines. Les cours de philosophie au Cégep et d'anglais, langue seconde, au Centre d'études obtiennent des taux respectifs de 79 % et 75 %.

Les exigences propres aux activités d'apprentissage

Il est indiqué au rapport que la responsabilité de s'assurer de la pertinence des travaux et de l'équivalence de la charge de travail lorsqu'un cours est donné par plusieurs professeurs «revient à chaque professeur titulaire..., à l'exception du département de philosophie où cette responsabilité revient au département»⁹. Or, une disposition de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA) prévoit qu'il appartient aux départements de veiller à ce que les exigences soient équivalentes pour un même cours donné à plusieurs groupes d'élèves. La Commission constate qu'aucune mesure n'avait été mise en place pour garantir l'application de cette disposition. Par ailleurs, les plans de cours communs en français, en anglais et d'éducation physique contiennent peu d'éléments traitant de la nature et des caractéristiques des travaux exigés.

L'évaluation des apprentissages

Le rapport indique qu'il n'y a pas de mesures pour assurer le suivi de l'application de la PIEA. La situation relevée à la rubrique précédente illustre bien ce fait. Les dispositions

9. Ibid., p. 47.

particulières départementales consultées par la Commission traitent principalement des modalités concernant l'évaluation du français écrit. Le processus d'approbation des plans de cours et les outils qui s'y rattachent visent essentiellement à vérifier leur conformité à la PIEA. Le Collège n'a pas de mécanisme lui permettant d'affirmer que l'évaluation des apprentissages est congruente aux objectifs visés et que les instruments d'évaluation sont équivalents dans les situations où un même cours est donné par plusieurs enseignants.

La Commission a procédé à l'analyse approfondie de quatre plans de cours et du matériel d'évaluation. Il s'agit des cours de français (601-102), de philosophie (340-FSA), d'éducation physique (109-101-30) et d'anglais (604-102) donnés au Cégep de Saint-Félicien. Des évaluations formatives sont prévues dans tous ces plans de cours. En français et en anglais, les objectifs du cours sont effectivement évalués, les instruments utilisés sont adéquats dans l'ensemble et une évaluation synthèse est prévue à la fin du cours. Toutefois, les critères de correction auraient intérêt à être précisés davantage en français. La qualité des tests de lecture utilisés dans cette discipline mérite d'être signalée.

En philosophie, les épreuves transmises ne correspondent pas à ce qui est annoncé au plan de cours. Presque tous les objectifs du cours sont évalués, à l'exception de celui portant sur la production d'une dissertation à partir d'une problématique associée à un domaine d'activité professionnelle ou à un champ de savoir. Le plan de cours ainsi que la documentation présentée en éducation physique comportent des lacunes. Le 3^e objectif n'est pas véritablement évalué et le questionnaire utilisé pour vérifier l'atteinte du 1^{er} objectif n'est pas adéquat. Plusieurs instruments d'évaluation portent davantage sur les connaissances et les concepts, ce qui ne permet pas d'attester que l'élève possède la compétence visée au terme de son cours.

La Commission constate que le poids alloué à l'épreuve finale, variant de 20 % à 40 % de l'ensemble des points selon les disciplines, ne permet pas toujours de témoigner de l'atteinte de la compétence.

Par ailleurs, la Commission n'a pu effectuer l'analyse des plans de cours du Centre d'études en raison des documents manquants. Le Collège explique qu'il n'a pu retracer la documentation requise au moment de l'autoévaluation.

Les élèves du Cégep et du Centre d'études qui ont répondu au sondage considèrent généralement que les examens et les travaux sont en lien avec les objectifs des cours et qu'ils couvrent les aspects importants des cours. D'après ceux du Cégep, les critères de correction sont précisés à l'avance bien qu'ils gagneraient à l'être davantage en philosophie.

En raison de l'absence de mécanismes pour assurer le suivi de la PIEA, des aspects à améliorer dans les plans de cours analysés par la Commission et des problèmes rencontrés dans l'obtention des documents servant à l'évaluation des apprentissages,

la Commission recommande au Collège :

de mettre en place un processus rigoureux de suivi de l'application de la PIEA et au besoin, de réviser sa politique;

de veiller à ce que les travaux soient pertinents et que le choix des instruments d'évaluation permette de mesurer l'atteinte des objectifs selon les standards prescrits;

de prendre les mesures visant à assurer l'équivalence de la charge de travail demandée aux élèves et celle des modes et instruments d'évaluation lorsqu'un même cours est donné par plus d'un enseignant;

d'appliquer des dispositions assurant la conservation des documents pertinents pour une durée utile.

Les épreuves synthèses de programmes

En novembre 1996, le Collège adoptait un cadre administratif énonçant les règles relatives à l'épreuve synthèse de programme. Il affirmait le principe à l'effet que l'épreuve synthèse d'un programme soit réalisée dans le cadre du cours d'intégration, tel que l'activité d'intégration, le stage ou le projet de fin d'études. Le rapport expose les expérimentations réalisées en 1996-1997 dans le programme *Sciences de la nature* au Cégep et au Centre d'études et dans celui *Techniques administratives* au Cégep. Au Centre d'études, l'épreuve synthèse de ce dernier programme n'a pas eu lieu en raison du boycott syndical. Certaines habiletés évaluées proviennent de la formation générale, mais le rapport précise que la contribution de cette composante «est toutefois informelle et n'est pas évaluée quantitativement»¹⁰.

La composition des comités de programmes comprend des représentants de la formation générale, mais jusqu'à récemment, ces comités n'ont pas réellement fonctionné en raison du boycott syndical. Par ailleurs, la Commission a appris que les profils du diplômé avaient été produits et que les travaux d'élaboration des épreuves synthèses progressaient

10. Ibid, p. 72 et 74.

plus lentement que prévu. Elle a noté parmi les groupes rencontrés une volonté d'accroître les échanges entre les professeurs des deux composantes (formation générale et formation spécifique). Le Département d'anglais a déjà contribué aux travaux pour certains programmes et il propose d'intégrer l'évaluation du travail final requis dans le cours de la formation propre à l'épreuve synthèse. Il n'a cependant pas reçu de réponse à sa proposition. Dans ce contexte, la Commission *suggère* au Collège de s'assurer que le fonctionnement des comités de programmes permette d'intégrer les intentions éducatives de la formation générale dans les épreuves synthèses de programmes.

En résumé, la Commission considère que l'appropriation des devis ministériels en formation générale propre et complémentaire ainsi que les méthodes pédagogiques sont adéquates. Elle croit cependant que des aspects de la mise en œuvre de la formation générale devront être améliorés. La pertinence des travaux et l'équivalence de la charge de travail dans le cas où un même cours est donné par plusieurs professeurs présentent des aspects problématiques. Des lacunes quant à l'évaluation des apprentissages découlent du manque de suivi de l'application de la PIEA. Enfin, il faudrait davantage prendre en compte les intentions éducatives de la formation générale dans les épreuves synthèses de programmes.

Les ressources et la gestion

Ces dimensions sont examinées en particulier sous les aspects suivants : les activités de perfectionnement offertes aux professeurs, les ressources matérielles, didactiques et documentaires, les structures et le processus de gestion.

Les ressources

Dans le cadre du programme PERFORMA, trois activités de perfectionnement portant sur les changements liés au renouveau ont été organisées. À titre d'exemple, vingt et un professeurs de la formation générale du Cégep ont participé à celle sur l'approche par compétence. Toutefois, un seul enseignant de la formation générale du Centre d'études s'est inscrit à l'un des cours offerts. De plus, le rapport mentionne que le Département d'anglais a pris part à des activités de perfectionnement disciplinaire. Dans leur réponse au sondage, les départements du Cégep jugent que les activités proposées répondaient à leurs besoins.

Au Centre d'études, les professeurs rencontrés déplorent le peu d'accès au perfectionnement qu'ils attribuent à leur appartenance à une région éloignée. Ils ont toutefois développé récemment d'autres moyens pour obtenir et échanger des renseignements, comme

l'utilisation de l'Internet, la participation à des groupes de discussion et les échanges avec d'autres organisations dans leur discipline.

L'agrandissement du Cégep de Saint-Félicien en 1995-1996 avait permis d'installer un laboratoire de langues, de reloger le Centre d'aide en français (CAF) et de donner de nouveaux locaux aux enseignants. Le rapport faisait état que les enseignants de français considéraient que les ouvrages de référence (dictionnaires et grammaires) sont quasi inexistantes dans les salles de cours. Ils soulignaient également que le CAF manquait de documentation. Sur ce dernier point, le Collège a depuis alloué les sommes nécessaires à l'achat de matériel. Au Centre d'études, le laboratoire de langues et le CAF semblent, selon le rapport, bien pourvus en ressources didactiques et documentaires.

Les élèves interrogés indiquent que l'horaire de la bibliothèque du Cégep leur convient, celle-ci fermant ses portes en soirée. Ce n'est cependant pas le cas pour celle du Centre d'études, les élèves souhaitant une plus grande amplitude des heures d'ouverture. Par ailleurs, la Commission a constaté qu'il y avait peu de volumes et de cédéroms en langue anglaise disponibles à la bibliothèque du Cégep. Elle invite le Collège à s'assurer que les élèves ont, notamment pour les cours de français et le cours de formation générale propre en anglais, la documentation requise pour suivre leur formation.

La gestion

Le rapport présente le rôle et les responsabilités assumés par les diverses instances, soit la Commission des études, la Direction des études et les départements dans l'implantation du renouveau. Il existe aussi (depuis 1998) des comités de programmes dont le mandat, la composition et les modalités de fonctionnement font l'objet d'une entente annuelle entre les parties du comité des relations de travail. L'appréciation du Collège concernant ses structures est assez sommaire. Il considère qu'elles sont satisfaisantes mais qu'il reste à susciter chez les personnels l'adhésion à l'approche programme. Cependant, l'absence de liens fonctionnels entre les représentants de la formation générale et de la formation spécifique ainsi qu'entre les départements de la formation générale n'a pas favorisé le développement d'une vision harmonieuse des programmes. Par ailleurs, le Collège indique que l'efficacité de ses politiques, procédures et règlements pourrait être améliorée en assurant un suivi plus rigoureux et en harmonisant l'ensemble de ses politiques.

La visite a permis à la Commission de mieux comprendre la nature des communications entre les divers acteurs. Elle a appris que plusieurs groupes avaient des doléances. Par exemple, certains reprochaient à la direction l'absence de prise de décision et le manque de suivi des dossiers alors que d'autres faisaient part de l'intransigeance de la position

syndicale à l'égard des disciplines, des programmes et de l'organisation des cours. Ces doléances témoignent d'un mode d'interaction éloigné des enjeux pédagogiques et du développement de l'institution.

La Commission prend note que depuis l'autoévaluation, plusieurs travaux ont été menés à terme. La direction a présenté des orientations concernant l'approche programme et a fait part de ses attentes en regard du fonctionnement des comités de programmes. Elle vise principalement à accroître la concertation interdépartementale. Une démarche institutionnelle de révision et d'implantation d'un programme d'études a été adoptée par la Commission des études. Ce document énonce la préoccupation d'établir de meilleurs liens entre la formation générale et la formation spécifique. Le suivi de l'application de cette démarche est en cours. En novembre 1999, les services de la Direction des études ont été réorganisés de manière à les orienter davantage vers un rôle de soutien aux activités pédagogiques. La direction a exprimé sa volonté d'associer tous les groupes du Collège dans la définition d'un nouveau projet éducatif afin de canaliser les efforts de chacun dans la poursuite d'un objectif commun.

La Commission juge que le climat qui a prévalu jusqu'à maintenant ne peut être maintenu plus longtemps. Des changements radicaux s'imposent qui requièrent l'engagement et la contribution pleine et entière de tous les groupes concernés. Les gestes posés récemment vont dans la bonne direction, mais la collaboration de tous est requise pour effectuer un redressement rapide de la situation. C'est pourquoi,

la Commission recommande au Collège de mobiliser les forces de tous les groupes d'intérêt au moyen d'un projet institutionnel ralliant les acteurs vers la poursuite d'un objectif commun centré sur la qualité de la pédagogie et de la formation et de développer une approche de conciliation pour améliorer les rapports entre les différents groupes et poursuivre l'implantation de la formation générale renouvelée.

Les résultats

Cette dimension de la mise en œuvre de la formation générale est examinée sous les aspects suivants : le taux de réussite des cours, le taux de diplomation, les services et mesures d'aide favorisant la réussite.

La réussite des cours et la diplomation

Les taux de réussite des cours de la formation générale des deux établissements se révèlent, pour la plupart, supérieurs à ceux observés pour le réseau. Le Collège attribue ses taux élevés aux mesures de dépistage et d'encadrement des élèves et au souci des professeurs pour la réussite de leurs étudiants. Entre 1994-1995 et 1996-1997, environ 5 % des cours présentent un résultat inférieur à celui obtenu pour l'ensemble des collèges. La Commission a constaté un taux très élevé de réussite des cours d'anglais, l'écart positif variant entre 11 et 30 points. Le Cégep a indiqué que près de 60 % des élèves étaient inscrits au niveau transitoire et que le phénomène du classement des élèves à un niveau inférieur pouvait interférer. Depuis peu, le Cégep utilise de nouveaux tests de classement, ce qui devrait corriger cette situation.

Dans l'appréciation des résultats du Collège à l'épreuve uniforme de français, la Commission a retenu les périodes de février 1996, décembre 1996 et décembre 1997 sur la base d'un nombre suffisant d'inscrits (plus de cent pour le Cégep et plus de vingt pour le Centre d'études). Les taux obtenus par le Cégep fluctuent d'une séance à l'autre, se situant à deux occasions au-dessus de ceux du réseau. La situation inverse est observée pour les taux de réussite du Centre d'études.

Les taux de diplomation dans certains programmes du Cégep sont supérieurs à ceux de l'ensemble des collèges. C'est le cas des programmes *Sciences de la nature* (62 %), *Sciences humaines* (39 %), *Arts et lettres* (43 %) et *Techniques administratives* (35 %). La Commission a appris que les conditions d'admission aux stages de quelques programmes exigeaient la réussite de tous les cours, tant ceux de la formation spécifique que ceux de la formation générale. Elle considère ces mesures comme étant un incitatif intéressant à la diplomation.

Le nombre de finissants auxquels il manque exclusivement un ou des cours de formation générale est inférieur à 13 % dans les programmes ayant plus de 30 nouveaux inscrits, sauf pour le programme *Techniques du milieu naturel* avec un taux de 26 %. En combinant des cours de la formation générale et de la formation spécifique, la proportion de finissants non diplômés varie entre 19 % et 34 %. Les données du Centre d'études portent sur un nombre insuffisant d'inscrits pour dégager des tendances. Le Cégep a fait l'inventaire des cours manquants et il en ressort que 53 % de ces finissants doivent suivre des cours de français; 45 %, des cours de philosophie et 43 %, des cours complémentaires. La Commission *suggère* au Collège d'examiner les raisons entraînant ces retards, notamment en ce qui a trait à la formation générale complémentaire et de prendre, le cas échéant, les correctifs appropriés.

L'encadrement des élèves

Des mesures de dépistage d'élèves présentant des difficultés sont utilisées dans chacun des départements de la formation générale du Cégep. Une démarche systématique a été mise au point en français pour repérer, au moyen d'outils de diagnostic, les élèves qui ont besoin d'aide. Ils reçoivent un soutien individuel ou font appel au CAF. En philosophie, les professeurs utilisent un test et d'autres indicateurs pour identifier les élèves en difficulté. Ils déterminent par la suite les mesures d'encadrement appropriées. Les professeurs d'éducation physique utilisent eux aussi un test diagnostique. Ils offrent aux élèves susceptibles d'échouer de participer, sur une base volontaire, à un projet d'encadrement. Après avoir procédé au dépistage, de l'aide est également apportée aux élèves éprouvant des difficultés en anglais. De plus, un professeur est disponible au laboratoire de langues et l'évolution de la situation des élèves en difficulté est discutée en réunions départementales. Les projets concernant l'heure d'encadrement sont suivis par les départements et la Direction des études. Selon le Collège, les activités d'encadrement ont entraîné une augmentation des taux de réussite dans la plupart des disciplines.

Au Cégep, les élèves inscrits au cours *Relation d'aide appliquée en français écrit* contribuent aux activités du CAF. D'anciens tuteurs agissent comme bénévoles. En 1996-1997, quatre-vingt étudiants ont été aidés. Ces derniers doivent signer un contrat les engageant à fréquenter le CAF.

Le Centre d'études a choisi de concentrer ses efforts dans l'encadrement des élèves inscrits aux premiers cours de français, de philosophie et d'anglais (niveau transitoire). En plus d'utiliser des outils diagnostiques, les professeurs font un suivi à partir des évaluations formatives. Par ailleurs, le fonctionnement du CAF du Centre d'études ressemble à celui du Cégep. Une fiche de suivi permet de situer la progression des élèves aidés.

La majorité des élèves du Centre d'études et du Cégep ayant répondu au sondage considèrent que la disponibilité des professeurs les a aidés à surmonter leurs difficultés et les a incités à réussir leurs études. Selon la Commission, les mesures mises en place contribuent à l'obtention de taux de réussite élevés et témoignent du souci des professeurs pour la réussite de leurs élèves.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que la mise en œuvre de la composante de la formation générale des programmes d'études du Cégep de Saint-Félicien et du Centre d'études collégiales de Chibougamau présente des forces et des faiblesses. Parmi les éléments positifs, mentionnons l'implantation de la formation générale propre et complémentaire, les méthodes pédagogiques, les taux de réussite et de diplomation ainsi que l'encadrement des élèves par les professeurs.

Compte tenu du fait que des aspects de la mise en œuvre devront être améliorés, la Commission fait des recommandations concernant la mise en place d'un processus rigoureux de suivi de l'application de la PIEA, de mesures assurant la pertinence des travaux et que les instruments d'évaluation témoignent du degré d'atteinte des objectifs, de mécanismes permettant l'équivalence de la charge de travail et des instruments d'évaluation dans le cas où un même cours est donné par plusieurs professeurs ainsi que de dispositions concernant la conservation des documents pertinents pour une durée utile. Elle recommande également au Collège de mobiliser les forces de tous les groupes d'intérêt au moyen d'un projet institutionnel ralliant les acteurs vers la poursuite d'un objectif commun centré sur la qualité de la pédagogie et de la formation et de développer une approche de conciliation pour améliorer les rapports entre les différents groupes en vue de poursuivre l'implantation de la formation générale renouvelée.

La Commission formule des suggestions susceptibles d'améliorer certains aspects de la formation générale. Elles visent principalement à la prise en compte des intentions éducatives de la formation générale dans les épreuves synthèses de programmes et l'examen des raisons entraînant des retards dans la diplomation.

La démarche d'autoévaluation a présenté des lacunes importantes quant à la participation et l'appropriation par les professeurs des enjeux et des résultats du processus. En conséquence, la Commission recommande d'associer les personnels concernés à la définition, à la réalisation et à l'évaluation d'un plan d'action institutionnel portant sur les suites à donner à la présente évaluation de la composante de la formation générale.

Les suites de l'évaluation

Le Cégep de Saint-Félicien considère que les constatations et les conclusions de ce rapport reflètent généralement bien la situation vécue dans ses établissements au moment de l'autoévaluation. Il compte produire, à partir du présent rapport, un plan d'action. Le Collège a déjà réalisé, entrepris ou envisagé des mesures en réponse aux recommandations, suggestions et commentaires de la Commission.

Actions réalisées :

- Journée pédagogique tenue en mai 2000 avec les enseignants des disciplines de la formation générale en vue de s'approprier les devis révisés dans le cadre d'une approche interdisciplinaire. Les travaux ont permis de dégager des éléments de convergences interdisciplinaires;
- analyse par le Département de français, arts et lettres de la situation des élèves quant à la réussite des cours de français et identification de mesures en vue d'améliorer la diplomation.

Actions en cours de réalisation :

- Élaboration d'un projet d'établissement, intégrant la poursuite de l'implantation de la formation générale, devant être présenté au Conseil d'administration en janvier 2001. Deux rencontres avec le personnel du Cégep ont eu lieu pour définir les orientations et des comités ont été formés pour poursuivre les travaux d'élaboration. Une rencontre est prévue avec le personnel du Centre d'études collégiales de Chibougamau pour préciser le projet d'établissement;
- implantation d'un processus de transfert des éléments de convergences interdisciplinaires au niveau de l'enseignement des disciplines de la formation générale concernées (automne 2000);
- préparation d'une journée pédagogique (janvier 2001) regroupant les enseignants de tous les programmes de formation (Cégep et Centre d'études) afin de s'approprier les devis révisés de la formation générale commune et propre en vue d'un arrimage et d'une intégration aux programmes de formation y incluant les épreuves synthèses de programmes;

- étude longitudinale portant sur le cheminement des élèves de la cohorte 2000-2001 susceptibles d'éprouver des difficultés dans les cours de français.

Actions à réaliser :

- implantation d'une approche intégrée de la formation générale et de la formation spécifique dans les programmes dispensés par le Collège (2001-2002);
- autoévaluation de la mise en œuvre de l'arrimage et de l'intégration des deux composantes dans les programmes d'études et apport des ajustements dégagés par l'autoévaluation (avril et mai 2002);
- mise en place de mécanismes veillant à assurer l'équité dans l'évaluation des apprentissages d'un département à l'autre lors de l'analyse des plans de cours, tel que stipulé dans la PIEA;
- implantation de mesures concrètes visant à vérifier auprès des étudiants l'équivalence des exigences pour un même cours d'une même session, d'un groupe à l'autre et d'un professeur à l'autre, tel que prescrit dans la PIEA;
- appréciation de l'adéquation entre les dispositions du plan de cours et les moyens effectifs utilisés en classe;
- préparation d'une journée pédagogique traitant de la réussite scolaire (octobre 2000).

La Commission estime que ces actions devraient permettre de rehausser la qualité de la formation générale offerte au Cégep de Saint-Félicien et au Centre d'études collégiales de Chibougamau. Elle souhaite recevoir, en temps opportun, un rapport faisant état des progrès accomplis à l'égard des recommandations faites dans le présent rapport.

La Commission de l'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président